

69^e Rapport annuel du Secours suisse d'hiver

pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Secrétariat central:

Clausiusstrasse 45, 8006 Zurich

Téléphone: 044 269 40 50

Fax: 044 269 40 55

e-Mail: info@secours-d-hiver.ch

Internet: www.secours-d-hiver.ch

Compte postal: 10-10030-7, Lausanne

Table des matières

Editorial	3
------------------	---

Les prestations d'aide du Secours suisse d'hiver

Les activités des organisations cantonales	4
L'aide sous forme de dons en nature accordés par l'association centrale	7
L'aide financière accordée par l'association centrale	8
Vacances gratuites Reka	9
Action «Birnel»	11

Les principaux domaines d'activités de l'association centrale

Comptes annuels

de l'association centrale

Bilan au 30 juin 2005	15
Compte d'exploitation 2004/05	16
Tableau de financement 2004/05	19
Tableau de variation du capital 2004/05	20
Annexe	21
Rapport de l'organe de contrôle	26

Les membres et les organes de l'association centrale

Organisations cantonales

But du Secours suisse d'hiver selon art. 2 des statuts

«Le SSH aide à surmonter des situations de besoin, en premier lieu par des secours financiers et des prestations en nature. De plus, aux familles et aux personnes seules, il communique des informations sur d'autres possibilités d'obtenir de l'aide, leur dispense des conseils, les accompagne et favorise des projets qui contribuent à entraver la formation de situations de détresse ou à l'éliminer.»

Editorial



Notre président central, Hans Künzi, est décédé en novembre 2004. Pendant ses treize années de présidence passées à s'engager pour les objectifs du SSH, il avait surtout adapté l'organisation de l'association centrale aux nouveaux défis rencontrés. C'est sous sa



présidence que les structures de notre œuvre d'entraide furent analysées, voire améliorées lorsque nécessaire, permettant ainsi de conserver l'architecture fédéraliste et aux cantons de bénéficier d'une plus grande offre de prestations de la part de la centrale. Grâce au dialogue constructif et à l'engagement sans faille de notre président et du secrétaire central, les organisations cantonales ont pu adopter de nouvelles directives communes pour les prestations d'aide, ainsi que de nouveaux statuts, mais aussi accepter de véhiculer une image homogène. Ces nouveautés nous ont permis d'accéder à une vraie transparence vis-à-vis de nos donateurs et de

nos clients, nous permettant de nous positionner désormais clairement, en tant qu'œuvre d'entraide suisse.

Nos objectifs sont très simples: nous utilisons les dons pour aider des personnes dans le besoin, dans notre pays, à se sortir de situations difficiles voire essayons, via des projets de soutien choisis, d'éviter que surviennent les situations difficiles. Membres d'un comité d'organisation cantonale, nous avons pu nous rendre compte du nombre des personnes aidées par le Secours d'hiver: jeunes, moins jeunes, familles et personnes seules, citoyens suisses ou étrangers résidant dans notre pays. Notre aide est pour eux une petite lumière, qui éclaire la noirceur de la vie quotidienne et leur montre que la solidarité existe, leur redonnant ainsi courage.

Le Secours d'hiver reste indispensable. Le nombre croissant des demandes en témoigne. Nous remercions cordialement tous les donateurs de nous offrir la possibilité de lutter contre la pauvreté cachée. Nous nous engageons pour que nous utilisions efficacement et à bon escient les fonds qui nous sont confiés.

Annegreth Sulzer
Vice-présidente

Jean-Pierre Joliat
Vice-président

Les prestations d'aide du Secours suisse d'hiver (Rapport d'activité)

Atténuer les effets de la pauvreté en Suisse et aider à faire face à des situations extrêmes, tels sont les buts du Secours suisse d'hiver et de ses organisations cantonales. Les moyens employés à cet effet sont des prestations d'aide individuelle aux personnes qui, pour des raisons financières, sociales ou autres ont besoin d'être secourues (aide directe). Un tel soutien ne saurait se substituer aux prestations sociales auxquelles les pouvoirs publics ou des compagnies d'assurances sont obligés par la loi. Le Secours d'hiver peut, en revanche, les compléter de manière ciblée.

En règle générale, le Secours d'hiver intervient lorsque des personnes vivent proches du minimum vital social ou tombent à un niveau inférieur à celui-ci. Il s'agit alors en premier lieu de subvenir à des difficultés momentanées et de décharger des budgets trop restreints. Complémentairement, le Secours d'hiver tend à fournir une aide qui procurera des effets à longue échéance, favorisant celle qui restituera l'autonomie des personnes secourues et, partant, permettra d'éviter le retour à de nouvelles situations de détresse. Notons encore que les actions du Secours d'hiver interviennent tout au cours de l'année. Si le nom est resté inchangé, cela s'explique par le fait qu'il est devenu synonyme d'une aide rapide et non bureaucratique pour les indigents.

Sur le terrain, ce sont essentiellement les organisations cantonales du Secours d'hiver qui assurent l'activité d'entraide. Au sein des 27 organisations décentralisées, environ 300 bénévoles et une centaine d'offices des pouvoirs publics vérifient toutes les demandes qui leur parviennent et assurent, avec l'aide du secrétariat central, une aide efficace, rapide. Compte tenu de la disparité des besoins, les secours sont accordés sous des formes diverses.

Dans d'importantes couches de la société, les bouleversements sociaux et économiques ont laissé des traces profondes et l'action du Secours d'hiver gagne en importance. Elle s'adresse à des personnes qui, momentanément, ne savent plus comment s'en sortir et leur accorde des prestations d'aide ponctuelles dont voici un résumé:

- contributions financières et prises en charge de factures inopinées;
- bons d'achat pour biens de première nécessité et de denrées alimentaires;
- prestations en nature (lits, machines à coudre, vêtements, chaussures);
- arrangements de vacances gratuites Reka pour familles monoparentales ou autres;
- conseils et informations sur d'autres possibilités d'obtenir de l'aide;
- soutien de projets et d'institutions qui servent à éviter des situations de détresse ou contribuent à les éliminer;
- actions de secours pour victimes de catastrophes naturelles.

Les activités des organisations cantonales

Au cours de l'exercice 2004/2005, selon les rapports des organisations cantonales, le Secours d'hiver est intervenu dans 5'991 cas au total pour accorder de l'aide sous forme de contributions financières individuelles, de remises de bons d'achat, de règlements de factures ou d'octroi de prestations en nature. Comme il ressort du *tableau 1* ci-après, les organisations cantonales ont examiné 6'704 demandes et décidé de donner suite à 89% d'entre elles. Il est assez fréquent que les

Tableau 1

Demandes 2004/05 des organisations cantonales					
Cantons	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes directes	Demandes par intermédiaires	Total des demandes
Argovie	149	43	24	168	192
Appenzell R.-Ext.	134	3	98	37	137
Appenzell R.-Int.	26	2	16	10	28
Bâle-Campagne	150	23	42	131	173
Bâle-Ville	1'147	168	624	691	1'315
Berne	449	120	200	249	569
Fribourg	82	40	51	82	122
Genève	145	12	15	180	157
Glaris	70	0	0	1	70
Grisons	98	10	13	95	108
Jura	77	5	24	58	82
Lucerne	139	21	0	0	160
Neuchâtel	91	9	100	0	100
Nidwald	192	3	48	144	195
Obwald	53	1	34	9	54
Schaffhouse	126	4	16	114	130
Schwyz	47	9	18	38	56
Soleure	181	8	106	83	189
Saint-Gall	844	9	473	371	853
Tessin	233	62	90	143	295
Thurgovie	87	14	60	46	101
Uri	23	4	7	20	27
Vaud	175	25	2	198	200
Haut-Valais	30	3	15	15	33
Valais romand	19	12	23	8	31
Zoug	68	4	4	68	72
Zurich	1'156	99	343	801	1'255
Total	5'991	713	2'446	3'760	6'704

organisations cantonales reçoivent les demandes directement. Dans 39% des cas, ce sont les indigents eux-mêmes qui les contactent, alors que 61 % des requêtes parviennent aux organisations cantonales par l'intermédiaire d'institutions.

Dans 69% des cas, l'aide s'est faite sous forme d'allocations financières ou de règlement de factures inopinées, pour 10% des requêtes sous forme de bons d'achat. À côté de ce genre de secours, l'aide sous forme de prestations en nature revêt une grande importance. 20% des demandes acceptées ont donné lieu à la livraison de lits, de vêtements, etc. Le *tableau 2* relate le volume financier

de l'aide matérielle. Au total, les organisations cantonales ont accordé des prestations individuelles financières et en nature (donc sans les contributions aux institutions et aux projets) de 2,9 millions de francs.

Le Secours d'hiver ne se limite pas à une aide individuelle constituée de contributions financières ou de prestations en nature. Il est fréquent que les personnes dans la détresse aient besoin de conseils. Cette forme de secours est également accordée par de nombreuses organisations cantonales. En effet, 18 d'entre elles rapportent avoir accordé des prestations allant au-delà de celles fournies habituellement ou avoir dispensé des conseils, ce qui a été le

cas plus de 1'500 fois au cours de l'exercice sous revue.

Sur les 3,1 millions de francs que les organisations cantonales ont dépensés globalement pour leur activité d'entraide, CHF 149'419.70 concernent 112 projets ou institutions qui servent à éviter des situations de détresse ou contribuent à les éliminer. Parmi les 8 organisations cantonales ayant œuvré dans ce sens, c'est celle du canton de Zurich qui a été la plus active avec la moitié du montant mentionné utilisé à de telles fins. Dans le détail, les projets et institutions soutenus relevaient des domaines suivants: points de rencontre pour S.D.F.; camps de vacances pour handicapés; SOS Parents; centres d'accueil pour femmes; antennes d'aide aux jeunes et aux familles; crèches; centres de puériculture, etc. Certaines organisations cantonales lancent également une action spéciale pour le Noël d'enfants et d'adolescents de familles démunies. Quoi qu'il en soit, dans l'aide accordée par le Secours d'hiver à la promotion de projets, l'accent est mis sur les domaines des enfants et des familles.

Les causes des situations de détresse

Une enquête auprès des organisations cantonales a également permis de déterminer les causes des situations de détresse. Les cas de revenus insuffisants (travailleurs pauvres) représentent indéniablement la majorité. Le groupe des mères élevant seules leurs enfants ne cesse de croître. D'autres facteurs de paupérisation sont souvent la maladie, l'accident ou l'invalidité. L'enquête révèle quels sont les déclencheurs immédiats de la pénurie de moyens. Il y a toutefois lieu de relativiser ces données en ce sens que c'est rarement un seul facteur qui est à l'origine de cette pénurie, mais plusieurs causes qui se conjuguent. Alors qu'un divorce ou une naissance sont des événements auxquels on arrive éventuel-

lement encore à faire face, il suffit parfois qu'un des conjoints se trouve au chômage ou tombe malade, voire que les coûts de location de l'appartement augmentent, pour que la situation devienne dramatique. Dans l'intérêt d'une représentation aussi réaliste que possible de la pauvreté et de la détresse, l'enquête auprès des organisations cantonales admettait les réponses multiples.

D'autre part, l'enquête auprès des organisations cantonales révèle que la paupérisation touche une majorité de personnes jeunes qui se voient ainsi contraintes à recourir au Secours d'hiver. En effet, un revenu insuffisant de personnes âgées n'est mentionné que dans 7% des cas en tant que cause de la pauvreté. Ce fait est corroboré par la statistique sur les personnes auxquelles le Secours d'hiver vient en aide. Dans 54% des cas où le Secours d'hiver accorde son soutien, il s'agit de familles monoparentales ou de familles nombreuses. La pauvreté touche donc également un grand nombre d'enfants et d'adolescents. Sur les quelque 9'600 personnes qui constituent les familles soutenues par le Secours d'hiver, la majorité sont des enfants.

Les prestations et leur évolution auprès des organisations cantonales

Le nombre d'interventions a, une fois de plus, augmenté à cause du marasme économique actuel et des mutations sociales, notamment du nombre croissant de familles monoparentales. Et rien ne permet de penser que la situation s'améliorera dans un proche avenir. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de demandes traitées par les organisations cantonales a augmenté de 7%. Alors qu'en 2003-2004 il plafonnait encore à 5'605 cas, 5'991 furent enregistrés au cours de l'exercice sous revue. Pour pouvoir répondre aux besoins accrus, les organisations cantonales ont revu à la baisse le soutien apporté aux projets d'autres organisa-

tions d'utilité publique afin de recentrer davantage leurs efforts sur l'aide directe.

D'un canton à l'autre, la situation financière des organisations du Secours d'hiver est très différente. Alors que certaines d'entre elles ont réussi, grâce à des recettes plus importantes, à faire face à la demande accrue, un nombre important d'entre elles se sont vu obligées d'entamer leurs réserves. Ces demandes d'aides qui continuent à être nombreuses expliquent pourquoi six organisations cantonales bouclent l'exercice 2004/2005 avec un déficit et qu'une a dû avoir recours à une allocation de la part de la caisse de péréquation spéciale («Fonds du Secours suisse d'hiver») suite à de sérieux problèmes de trésorerie.

L'aide complémentaire sous forme de dons en nature accordés par l'association centrale

Comme nous l'avons déjà vu, ce sont surtout les organisations cantonales qui assument les activités de secours. Les organisations cantonales réceptionnent les demandes, déterminent les besoins respectifs, fournissent une aide financière directe ou commandent auprès du secrétariat central les bons d'achat, les lits, les matelas, les machines à coudre, les vêtements ou les chaussures. Le secrétariat central fournit ces prestations en nature à des prix fort réduits aux antennes locales du Secours d'hiver. Les lits et les vêtements atteignant un montant de plus de CHF 350'000.00, le secrétariat central fournit une aide en nature de plus en plus importante. En comparaison de l'exercice précédent, l'association centrale a constaté une hausse consécutive de la demande de lits atteignant 31 %, ce qui constitue un nouveau record. En effet, au cours de

l'exercice précédent, l'accroissement de cette demande avait déjà atteint 10 %.

Comme on peut le déduire du *tableau 3*, au cours de l'exercice sous revue, le secrétariat central a procuré 1'361 lits complets, 861 bois de lits, matelas ou pièces de literie pour une valeur d'achat de CHF 837'592.36. L'association centrale subventionne ces fournitures à raison de CHF 317'846.34. Lorsqu'il s'agit de lits complets, l'association centrale prend à sa charge pratiquement la moitié du prix d'achat. Depuis 1945, notre œuvre d'entraide a ainsi procuré 26'738 lits complets et 68'292 pièces de literie (draps, couvertures en laine, oreillers, édredons) aux nécessiteux.

Les dons de vêtements du Secours d'hiver ont également une longue tradition. Depuis 1999, le Secours d'hiver collabore avec le Centre de tri de vêtements Caritas à Emmen. Conformément aux demandes des organisations cantonales du Secours d'hiver, Caritas prépare des paquets de vêtements et de chaussures et les expédie par la poste directement aux destinataires. Au cours de l'exercice sous revue, 412 personnes ont pu profiter de cette prestation qui a coûté CHF 31'843.60 à l'association centrale. Le secrétariat central prend en charge la moitié des frais de vêtements. En complément de cette action vêtements, les organisations cantonales peuvent aussi s'adresser au secrétariat central pour obtenir des bons d'achat de la maison Charles Vögele SA à des prix réduits. L'avantage pour les personnes concernées est de disposer d'un moyen de paiement neutre et de pouvoir choisir directement dans les filiales de cette chaîne de magasins les habits et chaussures dont elles ont besoin. Certaines organisations cantonales ont très régulièrement recours à cette possibilité d'aide.

Au cours de cet exercice, 22 machines à coudre pour une valeur d'achat de CHF 8'154.30 ont été fournies. Il s'agit aussi bien de machines

d'occasion que de machines neuves, remises à des conditions extrêmement intéressantes. L'association centrale ne s'occupe que de la partie administrative de la transaction, si bien qu'elle ne doit pas assumer de frais à ce sujet.

L'aide financière accordée par l'association centrale

Lorsque les antennes régionales sont appelées à intervenir au-delà de leurs propres moyens, elles ont la possibilité d'adresser à l'association centrale une demande pour l'obtention d'un complément à leurs propres prestations d'aide. Celui-ci doit permettre de pallier de manière durable des états de détresse plus profonds en octroyant des appuis financiers appropriés ou par la prise en charge de factures correspondantes. Au cours de l'exercice sous revue, le montant total déboursé par l'association centrale à ce propos a atteint CHF 72'016.95.

Dans des cas d'exception, par exemple lorsqu'il existe un doute concernant la délimitation des compétences ou sur demande de l'organisation cantonale concernée, le secrétariat central peut également accorder des aides financières directes aux personnes dans le besoin. Au cours de l'exercice écoulé, cela a été le cas pour un montant de CHF 175'445.80. Ce chiffre comprend les bons d'achats Migros d'une valeur de 120'000 francs, mis à la disposition des organisations cantonales par l'association centrale. La Migros a soutenu le combat du Secours d'hiver contre la pauvreté par un don affecté de 100'000 francs, à Noël. Cette aide a en premier lieu profité à des familles nécessiteuses.

Lorsque, dans une région, il y a lieu de faire face à une situation particulièrement extrême ou s'il s'agit d'accomplir une tâche spécifique et que les moyens propres de l'organisation cantonale en question ne suffisent pas, celle-ci a la possibilité de faire une demande pour l'octroi d'un montant d'une certaine importance à la charge de la caisse de péréquation spéciale. Au cours



Après les intempéries dévastatrices d'août 2005, le Secours d'hiver a immédiatement débloqué une aide d'urgence pour les victimes des inondations.

Tableau 2

Activités 2004/05 des organisations cantonales					
Cantons	Apports financiers/ Reprise de comptes	Bons d'achat	Prestations en nature (lits, vêtements, etc.)	Contributions aux institutions et aux projets	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Argovie	125'877.10	500.00	7'386.20	0.00	133'763.30
Appenzell R.-Ext.	67'403.55	3'500.00	5'657.00	8'651.25	85'211.80
Appenzell R.-Int.	22'186.30	700.00	0.00	0.00	22'886.30
Bâle-Campagne	84'850.75	0.00	4'289.00	12'500.00	101'639.75
Bâle-Ville	204'809.85	2'720.00	0.00	5'550.00	213'079.85
Berne	302'465.75	21'060.00	32'409.00	7'300.00	363'234.75
Fribourg	76'225.25	0.00	0.00	0.00	76'225.25
Genève	72'581.65	0.00	0.00	0.00	72'581.65
Glaris	16'160.00	0.00	0.00	9'000.00	25'160.00
Grisons	42'932.00	0.00	0.00	0.00	42'932.00
Jura	41'500.00	0.00	874.00	0.00	42'374.00
Lucerne	51'549.10	0.00	0.00	0.00	51'549.10
Neuchâtel	52'166.85	0.00	0.00	0.00	52'166.85
Nidwald	93'356.10	17'985.00	1'600.00	8'263.20	121'204.30
Obwald	39'095.25	2'000.00	0.00	0.00	41'095.25
Schaffhouse	44'897.55	2'700.00	17'257.00	0.00	64'854.55
Schwyz	47'111.35	1'670.00	3'860.00	0.00	52'641.35
Soleure	46'500.00	1'555.00	0.00	0.00	48'055.00
Saint-Gall	307'849.00	2'930.00	58'989.00	0.00	369'768.00
Tessin	262'568.50	1'400.00	1'780.00	0.00	265'748.50
Thurgovie	16'829.00	5'000.00	7'163.50	0.00	28'992.50
Uri	42'105.70	3'500.00	1'951.00	0.00	47'556.70
Vaud	55'190.00	0.00	0.00	0.00	55'190.00
Haut-Valais	23'640.60	12'400.00	0.00	0.00	36'040.60
Valais romand	13'949.45	2'155.00	0.00	18'210.25	34'314.70
Zoug	35'424.55	0.00	33'664.35	0.00	69'088.90
Zurich	267'591.85	72'072.35	156'407.20	79'945.00	576'016.40
Total	2'456'817.05	153'847.35	333'287.25	149'419.70	3'093'371.35

de l'exercice sous revue, c'est l'organisation cantonale fribourgeoise qui a dû demander au Secours suisse d'hiver de venir à son aide. La somme déboursée à ce titre a atteint CHF 30'000.00.

Également en tant que complément de l'aide individuelle, l'association centrale peut, sur proposition des organisations cantonales, soutenir d'autres œuvres d'utilité publique et institutions sociales, à condition que celles-ci accomplissent des devoirs qui correspondent aux objectifs du Secours d'hiver: l'aide initiale et transitoire accordée pour des projets d'autres collectivités qui aident à éviter des situations

de détresse ou contribuent à les éliminer. On privilégiera des projets qui servent à promouvoir l'intégration sociale de personnes vivant dans des situations économiques précaires. Au cours de l'exercice 2004/2005, l'association centrale a ainsi accordé son aide à des projets à raison de CHF 16'900.00.

Vacances gratuites Reka

La Caisse suisse de voyage Reka offre depuis de nombreuses années des vacances gratuites d'une ou de deux semaines à des familles,

Tableau 3

Activités complémentaires de l'association centrale 2004/2005				
Cantons	Lits complets	Lits, Matelas, Literie	Vêtements	Machines à coudre
	Nombre	Nombre	Nombre de personnes	Nombre
Argovie	17	11	0	1
Appenzell R.-Int.	3	4	0	1
Appenzell R.-Ext.	13	14	2	0
Bâle-Campagne	9	11	0	0
Bâle-Ville	77	12	2	1
Berne	47	36	54	6
Fribourg	23	8	0	1
Genève	60	5	0	1
Glaris	3	1	5	1
Grisons	116	41	3	0
Jura	6	0	0	0
Lucerne	82	62	41	4
Neuchâtel	0	0	0	0
Nidwald	4	2	3	0
Obwald	0	0	0	0
Schaffhouse	39	10	20	0
Schwyz	0	13	3	0
Soleure	2	4	2	0
Saint-Gall	205	137	215	3
Tessin	6	0	0	0
Thurgovie	18	5	13	0
Uri	3	4	0	0
Haut-Valais	5	0	0	0
Valais romand	0	0	0	0
Vaud	0	0	0	0
Zoug	61	68	0	0
Zurich	562	413	49	3
Nombre total	1361	861	412	22
Valeur CHF	680'911.15	156'681.21	31'843.60	8'154.30

monoparentales ou non, dont le budget ne permettrait normalement pas de tels congés. La destination (en Suisse exclusivement) et les dates qui conviennent peuvent être choisies librement dans le catalogue de vacances Reka. Même les frais pour le voyage aller et retour sont pris en charge. Les bénéficiaires n'assument que les frais de nourriture et d'excursions et le versement d'un montant de solidarité de 100 francs.

Dans le domaine des vacances gratuites, la Reka collabore, depuis le printemps 1999,

également avec le Secours suisse d'hiver. Les organisations régionales du Secours d'hiver font part, à la Reka, des familles intéressées et remplissant les conditions afin de pouvoir bénéficier de ce genre de vacances. À cet effet, elles disposent d'un contingent annuel d'arrangements. C'est la Reka qui se charge de l'organisation et du financement de ces séjours. En 2003, la Reka a pu répondre favorablement à 33 demandes en provenance du Secours d'hiver. En 2004, 24 autres familles qui normalement auraient dû renoncer aux

vacances pour des raisons financières ont pu profiter de vacances gratuites Reka par l'entremise du Secours d'hiver. Le fait de pouvoir sortir de son cadre habituel et de s'accorder un moment de répit peut constituer un apport considérable au bien-être et à la cohésion d'une famille habituellement exposée aux tracasseries d'un quotidien où même le strict nécessaire n'est pas toujours assuré. C'est pourquoi le Secours d'hiver est particulièrement reconnaissant de pouvoir collaborer avec la Reka dans ce domaine.

Action «Birnel»

Aux points de vente prévus à cet effet, tout le monde peut acheter le concentré de poires «Birnel». Pour l'association centrale, cette campagne revêt toujours une grande importance financière. La vente de 83'436 kg de concentré «Birnel» en 2004/2005 lui a rapporté, au cours de l'exercice sous revue, une recette nette de CHF 66'726.60. L'action «Birnel» participe au fonctionnement du secrétariat central. De plus, le concentré de poires contribue à une utilisation intelligente de la récolte de poires et à une alimentation saine. Les avantages écologiques inhérents à l'action «Birnel» ressortent aussi du fait que l'ASPO et ses sections collaborent avec le Secours d'hiver. En effet, l'Association suisse pour la protection des oiseaux attache évidemment une importance considérable à la sauvegarde des arbres fruitiers hautes tiges à l'origine du produit «Birnel».

La mesure promotionnelle pour ce produit continue d'avoir une grande importance pour le Secours d'hiver. Depuis sa campagne 2002/2003, il dispose dans son assortiment d'un présentoir remplissable pour un conditionnement à 250 g. De plus, un prospectus d'information a été réalisé à l'intention des con-

Merci

De nombreuses donatrices et de nombreux donateurs de toute la Suisse permettent au Secours d'hiver de lutter efficacement contre les effets de la pauvreté. Nous les remercions très chaleureusement! Parmi nos généreux donateurs, citons tout particulièrement les entreprises ci-dessous:

- La Société générale d'affichage (SGA), pour sa campagne d'affichage au profit du Secours d'hiver
- Axpo Holding SA, pour un nouveau don de 70'000 francs affecté à l'action lits du Secours d'hiver
- Clariant International SA, pour son soutien apporté à deux paysans de montagne du canton de Glaris, d'un montant de 50'000 francs
- Les Editions Globi-Verlag pour leur contribution sur les ventes des livres Globi Hobby
- Jazzercise Suisse pour ses fructueuses collectes d'argent et de vêtements d'enfants, à l'occasion du jubilé du 35^e anniversaire
- Le Fédération des Coopératives Migros pour le don de 100'000 francs réalisé à Noël, sous la forme de bons d'achats
- La Coopérative Caisse suisse de voyage (Reka) pour le financement et l'organisation de vacances gratuites

sommateurs de Birnel. Il comprend dix bonnes raisons d'inclure le concentré naturel de poires Birnel au plan alimentaire et explique les effets bénéfiques à tous égards de ce concentré de poires d'une pureté naturelle. Le Secours d'hiver s'efforce de chercher de nouveaux points de vente en contactant oralement ou par écrit des personnes privées et des magasins et réagit immédiatement lorsque, dans une région, la vente risque d'être abandonnée.

Les principaux domaines d'activités de l'association centrale

Succession assurée pour le présidium central
Fin juin 2004, Hans Künzi, depuis de nombreuses années président du Secours d'hiver, a fait part au comité central de son désir de se retirer. Le comité de nomination du comité central, sous la direction de Hans Künzi a choisi en la personne de Monika Weber, conseillère de ville et conseillère aux Etats de Zurich, une présidente centrale très qualifiée et largement reconnue. L'assemblée des délégués qui se tiendra le 27 octobre à Fribourg procédera au vote.

Malheureusement, le président central n'aura pas eu le temps de mener son mandat à terme. Il est décédé le 16 novembre 2004, des suites d'une maladie. C'est tout naturellement que les deux vice-présidents, Jean-Pierre Joliat, Delémont, et Annegreth Sulzer, Schaffhouse, ont pris en charge par intérim la direction du Secours d'hiver, afin d'en assurer la continuité de fonctionnement, jusqu'à ce que soit réglée la question de la succession. La répartition des tâches s'est appuyée sur la description des compétences du présidium central, laquelle

servira à l'avenir de guide à l'activité de la présidente centrale / du président central.

La communication externe et les appels de fonds

Au cours de l'exercice passé également, l'association centrale a été tout à fait active en matière de relations publiques. Ainsi, le Secours suisse d'hiver a informé la presse, la radio et la télévision au sujet de ses activités telles que l'assemblée des délégués, l'opération «Birnel», la collaboration avec la succession assurée par le présidium central. Le secrétariat central a fourni des sujets pour des annonces gratuites et a répondu à des questions critiques de journalistes concernant le Secours d'hiver. Nos efforts visent à expliquer ouvertement au grand public la manière dont le Secours d'hiver travaille et ce qu'il accomplit. Ils attirent aussi son attention sur la pauvreté cachée telle qu'elle existe en Suisse également et, partant, essaient de le convaincre de la nécessité d'une œuvre d'entraide comme la nôtre.

Disparition de nos présidents

Le professeur Hans Künzi, ancien conseiller d'Etat a présidé notre œuvre d'entraide pendant treize années. Son incroyable niveau de connaissances, son réseau relationnel et sa grande intégrité doublée d'un engagement personnel indéniable ont été source d'intérêt et de bonne volonté pour le Secours d'hiver. Grâce à Hans Künzi, le Secours d'hiver peut désormais lutter en toute confiance, contre les répercussions de ce problème si sombre qu'est la pauvreté en Suisse. Toutes les personnes qui ont eu affaire à lui, au sein du Secours d'hiver, regrettent déjà ce président et ami si plein d'humour, une personne très aimable et très, très humaine. Willy Sauser, ancien conseiller national et prédécesseur de Hans Künzi, nous a quittés le 26 juin 2005, à l'âge de 97 ans. Willy Sauser avait dirigé notre œuvre d'entraide de 1973 à 1991, d'une main très habile, faisant montre d'un engagement non feint auprès des nécessiteux de notre pays. Au cours de ces années, son action avait marqué le Secours d'hiver de manière déterminante.

Nous garderons à jamais le souvenir de ces deux présidents d'exception.

Depuis la fin de 1999, le Secours d'hiver marque sa présence sur la Toile au moyen de son propre site Internet www.secours-d-hiver.ch. Au cours de l'année 2005, le graphisme de ce site a été remanié. Le site Internet a été adapté à la nouvelle présentation du Secours d'hiver, que toutes les antennes du Secours d'hiver sont tenues d'utiliser depuis l'assemblée des délégués de 2004 et dont la mise en œuvre progressive se poursuit. Le site du Secours d'hiver ainsi que sa section intranet seront constamment actualisés afin de devenir une plateforme exhaustive à l'intention des services sociaux, des donatrices et donateurs, du public intéressé ainsi que des organisations cantonales.

Depuis de nombreuses années, le Secours d'hiver marque sa présence par ses appels de fonds auprès des donateurs potentiels. Les exigences de ces derniers, face à une concurrence toujours plus forte des sollicitaires, ne cessent de croître. Aussi le comité central considère-t-il le moment comme opportun de faire le point à ce propos. Les bons résultats obtenus par le passé ne sont pas du tout une garantie pour que l'apport en moyens financiers se poursuive à l'avenir également. C'est pourquoi le comité central a chargé un groupe de travail de créer un nouveau concept d'appel de fonds. Elaboré en équipe, ce nouveau concept a été débattu en juin dernier lors de conférences des organisations cantonales de Suisse alémanique/Tessin et de Suisse occidentale et considéré comme une base de travail précieuse. Comme suite aux prises de position des organisations cantonales, ce concept va être retravaillé avant d'être soumis au comité central, aux fins de décision. Le nouveau concept a pour but de fournir aux organisations cantonales de nouvelles idées et un nouvel élan et de les aider à tirer parti d'un potentiel jusque-là inexploité.



*Il y a des jours où l'on se sent submergé.
Marianne L., comme beaucoup d'autres gens en
état de détresse financière, souffre aussi moralement
de sa situation.*

Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC 21)

La Commission Swiss GAAP RPC, lors de sa séance de novembre 2002, a décidé de l'entrée en vigueur des recommandations Swiss GAAP RPC 21, c'est-à-dire de l'Établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif. Par la suite, en mars 2003, le conseil de fondation du ZEWO a décidé de remplacer ses Standards relatifs à la présentation et à la révision des comptes par les recommandations GAAP RPC et d'en faire dépendre l'attribution du label de qualité ZEWO. Le Secours d'hiver se conforme aux nouvelles exigences depuis l'exercice 2003/2004. Ce nouvel accroissement de la transparence a son prix. Avec ses six éléments de la présentation des comptes selon les recommandations GAP RPC 21: Bilan, Compte d'exploitation, Tableau de financement, Tableau de variation du capital, Annexe et Rapport de performance, le rapport financier de notre œuvre d'entraide s'élargit nettement.



*Les vacances Reka:
un ballon d'oxygène bienvenu pour les familles.*

En adaptant son ancienne présentation des comptes du Secours d'hiver aux RPC 21, l'association centrale complète ses outils de gestion. Ainsi, son groupe de travail du comité central a préparé un nouveau règlement sur les placements qui définit des critères quant au genre et à la limitation des investissements ainsi que sur la délimitation des compétences. Au cours d'une seconde étape devra être assuré le respect des nouvelles recommandations relatives à la présentation des comptes et de tous les autres critères du ZEWO par les organisations cantonales. Pratiquement toutes les organisations cantonales souhaitent continuer à bénéficier du label de qualité ZEWO et se sont donc engagées par écrit auprès du Secours suisse d'hiver à respecter les dispositions du ZEWO et à apporter leur collaboration à cet ambitieux projet. Afin d'aider les organisations cantonales à passer aux Swiss GAAP RPC, le comité central a chargé un groupe de travail d'élaborer un plan comptable homogène ainsi que des modèles destinés aux comptes et aux rapports annuels. Il s'agit, en coopération avec les responsables financiers des organisations cantonales, de mettre en place une solution aussi simple et judicieuse que possible, afin que les dispositions ZEWO de présentation des comptes puissent également être utilisées par les trésorières et trésoriers honoraires.

L'objectif est d'appliquer les recommandations Swiss GAAP RPC à la comptabilité 2006/2007 des organisations cantonales.

Collecte du Secours d'hiver 2004

Comme de coutume, le secrétariat central a soutenu les organisations cantonales dans la création et la mise à disposition, à des prix favorables, de matériel nécessaire à la collecte. De plus, il s'est chargé de la publicité et des relations publiques au niveau national. Le secrétariat s'est occupé de la production de divers imprimés, des Étoiles des neiges ainsi que de textes pouvant servir d'exemples aux appels de fonds. Parallèlement, il a mis sur pied une campagne d'affichage, la diffusion d'une nouvelle diapositive dans les salles de cinéma et l'envoi des informations aux médias. Une fois de plus, la radio suisse alémanique DRS I, ainsi que la télévision suisse alémanique dans son émission «mitenand» ont largement diffusé les messages du Secours d'hiver.

C'est le célèbre comique et artiste suisse Dimitri qui a bien voulu patronner la collecte 2004 dont l'accroche disait: «La pauvreté en Suisse, ça existe!». Son engagement personnel pour la collecte du Secours d'hiver s'est d'ailleurs traduit par quelques phrases très percutantes: «La pauvreté existe aussi en Suisse. Malheureusement! C'est pourquoi nous avons besoin d'une œuvre d'entraide comme le Secours d'hiver, qui assiste de manière très pratique les nécessiteux en offrant également une écoute à leur souffrance. Les personnes qui risquent de passer à travers les mailles de tous les filets sociaux ne doivent pas se sentir abandonnées.»

Bilan au 30 juin 2005

Secours suisse d'hiver

Désignations	Remarques	30.06.05	30.06.04
		CHF	CHF
ACTIF			
A. Actif circulant			
Liquidités	1)	1'500'926.55	1'601'458.84
Titres	2)	2'821'259.09	2'500'456.80
Créances résultant de ventes et prestations		82'218.75	88'528.40
Autres créances	3)	53'409.73	14'429.55
Comptes de régularisation actif		41'252.75	57'324.63
Total actif circulant		4'499'066.87	4'262'198.22
B. Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4)	1'000'002.00	1'000'002.00
Total actif immobilisé		1'000'002.00	1'000'002.00
Total actif		5'499'068.87	5'262'200.22
PASSIF			
C. Capitaux étrangers à court terme			
Engagements résultant de ventes et prestations		80'100.50	0.00
Autres engagements	5)	13'386.20	17'837.30
Comptes de régularisation passif		6'452.20	181'567.36
Total capitaux étrangers à court terme		99'938.90	199'404.66
D. Capitaux étrangers à long terme			
Provision brochure d'affiches		20'000.00	20'000.00
Provisions pour rentes futures		67'000.00	67'000.00
Total capitaux étrangers à long terme	6)	87'000.00	87'000.00
E. Capital de l'organisation			
Capital lié (désigné) généré			
Fonds de compensation du SSH		900'000.00	850'000.00
Fonds action lits		400'000.00	300'000.00
Fonds dégâts élémentaires		500'000.00	500'000.00
Fonds secours financiers		650'000.00	550'000.00
Fonds action vêtements		90'000.00	90'000.00
Fonds machines à coudre		10'000.00	10'000.00
Fonds soutiens de projets		740'000.00	740'000.00
Capital librement disponible			
Réserve de fluctuation de valeur		420'000.00	370'000.00
Fonds général de réserve		230'000.00	230'000.00
Capital libre généré		775'795.56	766'198.55
Résultat de l'exercice		36'334.41	9'597.01
Réévaluations		560'000.00	560'000.00
Capital total de l'organisation	6)	5'312'129.97	4'975'795.56
Total passif		5'499'068.87	5'262'200.22

Compte d'exploitation 2004/05

Secours suisse d'hiver

Désignations	Remarques	2004/05	2003/04
		CHF	CHF
A. Produits			
Produits de la collecte centrale		526'769.25	531'755.63
Produits de la collecte de printemps		162'414.90	165'061.00
<i>Produits en espèces collectes association centrale</i>		<i>689'184.15</i>	<i>696'816.63</i>
<i>Dons non affectés</i>		<i>260'096.45</i>	<i>417'973.20</i>
<i>Legs</i>		<i>345'128.18</i>	<i>191'153.95</i>
<i>Participation ramassage vêtements usagés TEXAID</i>	7)	<i>30'554.15</i>	<i>26'278.45</i>
Produits des collectes de l'association centrale		1'324'962.93	1'332'222.23
4,5% de la collecte des organisations cantonales (OC)		168'554.57	148'067.70
Cotisations OC proportionnelles à la population résidente		140'000.00	140'000.00
Cotisations des autres organisations		300.00	600.00
Total des cotisations		308'854.57	288'667.70
<i>Produits services aux OC pour collectes</i>		<i>179'772.80</i>	<i>199'016.83</i>
Vente Birnel		582'679.70	593'739.15
Vente de livres, net		-771.50	-86.95
<i>Autres produits pour services fournis</i>		<i>581'908.20</i>	<i>593'652.20</i>
Produits pour services fournis		761'681.00	792'669.03
Total des produits		2'395'498.50	2'413'558.96
B. Coûts de fourniture de prestations			
Frais administratifs collecte centrale		-101'581.00	-104'626.30
Frais administratifs collecte de printemps		-40'479.50	-46'900.70
<i>Frais de campagne ass. centrale (sans publicité ni RP)</i>		<i>-142'060.50</i>	<i>-151'527.00</i>
<i>Participation des OC à la collecte centrale</i>		<i>-313'385.10</i>	<i>-304'930.20</i>
<i>Services, ventes marchandises</i>		<i>-163'417.80</i>	<i>-163'845.90</i>
<i>Birnel, achat marchandises</i>		<i>-515'953.10</i>	<i>-513'846.05</i>
Salaires bruts		-319'685.20	-328'039.15
Prestations sociales		-74'373.55	-81'837.80
Autres frais de personnel		-4'212.60	-9'926.50
<i>Frais de personnel</i>	8)	<i>-398'271.35</i>	<i>-419'803.45</i>
<i>Frais de voyage et de représentation</i>	9)	<i>-5'486.85</i>	<i>-2'659.45</i>
Loyer	10)	-39'790.50	-39'772.90
Matériel de bureau, imprimés		-9'280.05	-6'611.45
Informatique		-42'313.45	-43'360.45
Téléphones		-4'707.68	-5'669.42
Ports, coûts pour versements sur comptes postaux		-10'371.79	-9'136.63

Compte d'exploitation 2004/05 (suite)
Secours suisse d'hiver

Désignations	Remarques	2004/05	2003/04
		CHF	CHF
Cotisations		-1'940.00	-1'990.00
Assurance-choses		-910.00	-1'049.50
Contrôle des comptes annuels		-26'439.50	-7'260.00
Divers		-11'129.90	-19'858.10
<i>Frais administratifs</i>		<i>-146'882.87</i>	<i>-134'708.45</i>
Achat d'affiches		-3'226.60	0.00
Impression des affiches		-28'092.00	-26'060.05
Affichage		-131'109.60	-125'936.50
Graphiste, diapositives		-2'703.40	0.00
Rapport annuel		-8'494.25	-8'981.50
Traductions		-16'769.75	-16'026.65
Assemblées		-6'791.35	-6'522.80
Télévision / radio		-31'022.85	-25'875.65
RP, coûts externes		-18'023.15	-17'089.30
Présence sur Internet		-19'749.60	-28'865.95
Divers		-26'055.35	-25'822.55
<i>Frais de communication</i>		<i>-292'037.90</i>	<i>-281'180.95</i>
Entretien immeubles		-4'548.50	-2'790.05
Entretien mobilier		-7'110.00	-1'505.25
<i>Frais d'entretien</i>		<i>-11'658.50</i>	<i>-4'295.30</i>
<i>Frais TVA</i>		<i>-19'817.05</i>	<i>-25'773.70</i>
<i>Amortissements</i>			<i>-2'721.50</i>
<i>Pertes sur débiteurs</i>		<i>-2'157.00</i>	<i>-1'007.00</i>
Total des charges pour fourniture de prestations		-2'011'128.02	-2'006'298.95
C. Résultat intermédiaire 1		384'370.48	407'260.01
D.1 Résultat financier			
Participation 1/3 au produit de l'immeuble Clausiusstr.45	10)	45'892.85	48'645.60
Intérêts / rendement de titres		92'475.50	88'036.65
Pertes non réalisées sur les cours		117'850.57	55'747.83
<i>Produits financiers</i>		<i>256'218.92</i>	<i>192'430.08</i>
Courtages		-2'529.60	-4'372.90
Frais bancaires		-448.00	-1'385.95
Pertes non réalisées sur les cours		-10'611.00	-76'862.40
<i>Charges financières</i>		<i>-13'588.60</i>	<i>-82'621.25</i>
D.2 Autres charges/revenus			
Rente	11)	-12'000.00	-12'000.00
Dissolution provisions pour rentes futures			10'000.00
<i>Autres charges/revenus</i>		<i>-12'000.00</i>	<i>-2'000.00</i>
Résultat financier		230'630.32	107'808.83
E. Résultat intermédiaire 2 sans résultat du fonds		615'000.80	515'068.84

Compte d'exploitation 2004/05 (suite)		Secours suisse d'hiver	
		2004/05	2003/04
Désignations	Remarques	CHF	CHF
F. Produits capital engagé (prestations d'aide)			
<i>Versements de péréquation aux OC</i>		-30'000.00	-20'000.00
Fonds action lits, don affecté		145'000.00	145'000.00
Fonds action lits, produits des ventes		519'746.02	489'415.18
Fonds action lits, charges de marchandises		-837'592.36	-735'365.29
<i>Produits du Fonds action lits</i>		-172'846.34	-100'950.11
Fonds dégâts élémentaires, don affecté			373.00
Intempéries Grisons			-16'000.00
<i>Produits du Fonds de dégâts élémentaires</i>			-15'627.00
Fonds secours financiers, dons affectés		200'000.00	82'585.18
Soutiens financiers		-247'462.75	-99'154.80
<i>Produits du Fonds secours financiers</i>		-47'462.75	-16'569.62
Fonds action vêtements, don affecté		20'000.00	20'000.00
Fonds action vêtements, charges de marchandises		-31'843.60	-24'767.30
<i>Produits du Fonds actions vêtements</i>		-11'843.60	-4'767.30
Fonds machines à coudre, produits des ventes		8'540.60	9'148.60
Fonds machines à coudre, charges de marchandises		-8'154.30	-9'148.60
<i>Produits du Fonds machines à coudre</i>		386.30	0.00
<i>Soutiens de projets</i>		-16'900.00	-8'281.80
Produits capital engagé		-278'666.39	-166'195.83
G. Résultat de l'exercice 1 avant prélèvements / attributions			
		336'334.41	348'873.01
H. Prélèvements / attributions			
Attribution au Fonds de compensation du SSH		-50'000.00	-50'000.00
Attribution au Fonds action lits		-100'000.00	-50'000.00
Attribution au Fonds secours financiers		-100'000.00	-50'000.00
Attribution au Fonds soutiens de projets			-90'000.00
<i>Attributions au capital engagé</i>		-250'000.00	-240'000.00
<i>Attribution à la réserve de fluctuation de valeur</i>		-50'000.00	-99'276.00
Total recettes / attributions		-300'000.00	-339'276.00
I. Résultat de l'exercice 2 (solde actif ou passif après attributions)			
		36'334.41	9'597.01

Tableau de financement 2004/05

Secours suisse d'hiver

Désignations	Remarques	2004/05	2003/04
		CHF	CHF
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Résultat de l'exercice avant attributions			
au capital de l'organisation (G=Résultat de l'exercice 1)		336'334.41	348'873.01
Amortissement d'immobilisations corporelles		0.00	2'721.50
Augmentation créances		-32'670.53	-30'524.90
Diminution / augmentation comptes de régularisation actif		16'071.88	119'165.87
Augmentation dettes financières à court terme et			
comptes de régularisation passif		-99'465.76	2'184.61
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>		<i>220'270.00</i>	<i>442'420.09</i>
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Investissements en immobilisations corporelles		0.00	-2'721.50
Investissements en titres		0.00	270'724.00
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</i>		<i>0.00</i>	<i>268'002.50</i>
C Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
<i>Diminution provisions</i>		<i>0.00</i>	<i>-10'000.00</i>
D Augmentation liquidités et titres		220'270.00	700'422.59
Existant initial disponibilités			
et titres au 1 ^{er} juillet 2004 (2003)		4'101'915.64	3'401'493.05
Existant final disponibilités			
et titres au 1 ^{er} juillet 2005 (2004)		4'322'185.64	4'101'915.64

Tableau de variation du capital 2004/05

Secours suisse d'hiver

Désignations	Existant initial au 01.07.2004	Apports	Prélèvements	Existant final au 30.06.2005
	CHF	CHF	CHF	CHF
Variations du capital de l'organisation				
Fonds de compensation du SSH	850'000.00	50'000.00	0.00	900'000.00
Fonds action lits	300'000.00	100'000.00	0.00	400'000.00
Fonds dégâts élémentaires	500'000.00	0.00	0.00	500'000.00
Fonds secours financiers	550'000.00	100'000.00	0.00	650'000.00
Fonds action vêtements	90'000.00	0.00	0.00	90'000.00
Fonds machines à coudre	10'000.00	0.00	0.00	10'000.00
Fonds soutiens de projets	740'000.00	0.00	0.00	740'000.00
<i>Capital désigné</i>	<i>3'040'000.00</i>	<i>250'000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>3'290'000.00</i>
Réserve de fluctuation de valeur	370'000.00	50'000.00	0.00	420'000.00
Fonds général de réserve	230'000.00	0.00	0.00	230'000.00
Capital libre généré	775'795.56	36'334.41	0.00	812'129.97
Réévaluations	560'000.00	0.00	0.00	560'000.00
<i>Capital librement disponible</i>	<i>1'935'795.56</i>	<i>86'334.41</i>	<i>0.00</i>	<i>2'022'129.97</i>
Total capital de l'organisation	4'975'795.56	336'334.41	0.00	5'312'129.97
Variations des provisions				
Provisions brochure d'affiches	20'000.00	0.00	0.00	20'000.00
Provisions pour rentes futures	67'000.00	0.00	0.00	67'000.00
Total provisions	87'000.00	0.00	0.00	87'000.00

Principes régissant l'établissement des comptes

Généralités

L'établissement des comptes se fait conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC qui correspondent au Code suisse des obligations, aux prescriptions de la fondation ZEWO ainsi que des statuts du Secours d'hiver. Les comptes annuels transmettent une image de la situation réelle du Secours suisse d'hiver quant à sa fortune, à l'état et à l'équilibre de ses finances.

Publication des comptes annuels

Les comptes annuels sont publiés en allemand et en français. La version allemande fait foi, la version française constituant une traduction aussi bonne que possible.

Organisations proches du Secours suisse d'hiver et périmètre de consolidation

Le Secours d'hiver est une œuvre d'entraide active sur l'ensemble du territoire national et composée de l'association centrale ainsi que de ses 27 organisations cantonales et antennes locales aux niveaux des districts et des communes. L'association centrale du Secours d'hiver est l'organisation faîtière des organismes agissant sur le terrain pour lesquelles elle émet des conceptions et directives concernant l'accomplissement des tâches du Secours d'hiver tout en leur dispensant des conseils et des services.

Les organisations cantonales sont assez autonomes et le Secours suisse d'hiver ne les dirige pas de manière autocratique. Du point de vue juridique, elles sont indépendan-

tes. N'étant pas soumises à un contrôle ou à une administration commune, aucune raison implicite n'exige un bilan consolidé. En fait, les organisations cantonales et l'association centrale collaborent en tant que partenaires. Toutes les transactions essentielles avec ces entités proches de l'association centrale sont présentées de manière transparente dans les comptes annuels.

Principes appliqués en matière d'établissement du bilan et d'évaluation

Tant que les différentes rubriques du bilan énumérées ci-dessous n'indiquent pas autre chose, leur évaluation se fait à la valeur de marché à la date de clôture, d'éventuels intérêts pro rata étant considérés comme faisant partie de la valeur de marché. La comptabilité est établie en francs suisses et le Secours d'hiver ne dispose pas d'actifs ou de passifs en devises étrangères.

Disponibilités et titres

Les disponibilités comprennent la caisse, les comptes postaux, les comptes en espèces auprès des banques ainsi que les dépôts à court terme. Font partie des titres les titres proprement dits ainsi que les placements assimilables aux titres, p. ex. des parts à des fonds de placement, évaluées à la valeur de marché. La participation à une société non cotée est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Créances résultant de ventes et prestations et autres créances

Celles-ci comprennent des créances résultant de ventes et de prestations. Les autres créances se composent d'impôts anticipés remboursables et de créances de TVA ainsi que d'un compte de versement de primes

d'assurance. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Comptes de régularisation actif

Cette rubrique englobe les actifs (crédit) qui résultent de la délimitation catégorielle et temporelle des postes individuels des profits et pertes. Leur évaluation se fait en fonction de leur valeur nominale. D'éventuels intérêts pro rata des placements sous forme de titres sont considérés comme faisant partie intégrante de la valeur de marché du titre en question et, partant, ne sont pas pris en considération dans cette rubrique lors de l'établissement du bilan.

Immobilisations corporelles

Sous cette rubrique, nous trouvons les ordinateurs et le mobilier indispensables au Secours suisse d'hiver pour accomplir ses prestations et assurer son administration. D'autre part, elle comporte un immeuble qui appartient pour un tiers au Secours suisse d'hiver; il pourrait être vendu pour servir les buts de l'association.

L'évaluation des ordinateurs et du mobilier part de la valeur d'achat de laquelle ont été déduits les amortissements planifiés, une durée d'utilisation de trois ans ayant, en règle générale, été prévue. Des achats inférieurs à CHF 5'000.00 ne sont pas activés. L'évaluation de l'immeuble se fonde sur sa valeur vénale déterminée avec prudence à la date de clôture.

Dettes à court terme

Dans cette rubrique, on trouvera les dettes vis-à-vis du consortium immobilier Clausiusstrasse 45 ainsi que divers engagements résultant de fournitures et de prestations. Leur évaluation correspond à la valeur nominale.

Comptes de régularisation passif

Cette rubrique englobe les passifs (débit) qui résultent de la délimitation catégorielle et tem-

porielle des postes individuels des profits et pertes. Leur évaluation se fait en fonction de leur valeur nominale.

Provisions

Les provisions alimentées en vue d'engagements actuels ou futurs figurent sous cette rubrique, notamment lorsque leur survenue est vraisemblable ou leur montant incertain. Ces montants correspondent à l'évaluation par le comité central et reflètent les futures sommes engagées auxquelles on s'attend à la date de la clôture.

Capital lié (désigné) généré

Le capital lié englobe les moyens que l'organisation utilise pour un but clairement déterminé et limitatif. Le capital désigné est formé d'excédents des résultats ou de recettes de collectes ad hoc ainsi que de dons affectés, pour autant que ces actifs ne puissent pas être immédiatement utilisés pour les objectifs auxquels ils sont destinés.

Le Règlement des fonds du Secours suisse d'hiver détermine l'utilisation du capital désigné. Les intérêts provenant du placement des différents fonds n'ont pas d'affectation prédéterminée.

Capital librement disponible

Dans le cadre des buts fixés par les statuts du Secours suisse d'hiver, cette rubrique contient les moyens financiers à libre disposition. Une fois qu'elle a rempli ses engagements, l'organisation est libre de les utiliser conformément à ses buts. À l'intérieur du capital librement disponible, il faut distinguer entre celui qui provient des excédents des résultats et le Fonds général de réserve dont le comité central détermine d'année en année le montant qu'il y a lieu d'y attribuer.

D'autre part, à l'intérieur du capital librement disponible, la Réserve de fluctuation de valeur doit figurer séparément dans les comptes. Elle sert à se prémunir contre les risques de pertes sur les placements en titres. La Réserve de fluctuation de valeur mentionnée séparément est de 15 pour cent de la valeur de marché du portefeuille de titres.

Principes concernant le tableau de financement

Comme les liquidités et les titres sont les réserves de trésorerie de toute organisation sociale d'utilité publique à but non lucratif, elles constituent la grandeur décisive quant à la capacité d'action et aux prestations du Secours suisse d'hiver. Le tableau de financement indique les fluctuations des rubriques correspondantes en distinguant entre les facteurs d'activité d'exploitation, d'investissement et de financement. Le tableau de financement est établi selon la méthode indirecte.

Principes concernant le tableau de variation du capital

Le tableau de variation du capital affiche le développement de chacune des différentes provisions ainsi que de chaque constituant du capital librement disponible et du capital dési-

gné en distinguant entre «Apports» et «Prélèvements». Les constituants du capital désigné ne pouvant pas recevoir de parts du produit, ils ne figurent pas dans le tableau.

Remarques concernant certaines rubriques du bilan

1) Liquidités

→ voir Tableau 1

2) Titres

Le but suprême de la politique de placement du Secours d'hiver est la protection du capital. Pour ce qui concerne la limitation des placements, le Secours d'hiver s'inspire de l'Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr 2). Le détail est fixé dans le Règlement sur les placements du Secours suisse d'hiver. Les titres en portefeuille se répartissent sur différentes catégories de placements conformément à la liste ci-après:

→ voir Tableau 2

Dans la rubrique «titres» figure la participation de 8,133 % à Texaid-Textilverwertungs AG (TVAG) dont le siège est à Schattdorf. Sa valeur calculée selon la méthode de la mise en

Tableau 1: Liquidités	30.06.05	30.06.04
	CHF	CHF
Caisse	2'362.55	24'685.95
Compte postal	212'916.99	252'102.88
Comptes E-Deposito	480'086.15	476'601.00
Avoirs en banque	805'560.86	848'069.01
	1'500'926.55	1'601'458.84

Tableau 2: Titres	30.06.05		30.06.04	
	CHF	en %	CHF	en %
Obligations suisses	1'549'015.16	55%	1'372'959.17	55%
Fonds d'obligations	453'000.00	16%	433'125.00	17%
Produits structurés	157'163.93	6%	100'182.63	4%
Actions suisses	662'080.00	23%	594'190.00	24%
	2'821'259.09	100%	2'500'456.80	100%

équivalence est de CHF 200'000.00 (contre CHF 149'000.00 pour l'exercice précédent). Le capital-actions de la TVAG est de CHF 1,5 million, la part nominative du Secours d'hiver de CHF 122'000.00.

3) *Autres créances*

Cette rubrique contient les crédits d'impôt anticipé de CHF 16'880.10, les créances de TVA de CHF 32'970.63 ainsi que le compte de versement de primes d'assurance de la Swiss Life sur lequel figure un avoir de CHF 3'559.00.

4) *Immobilisations corporelles*

Le Secours d'hiver est copropriétaire, à raison d'un tiers, de l'immeuble sis à la Clausiusstrasse 45, où se trouve le siège du Secours suisse d'hiver. La valeur incendie de l'immeuble est de CHF 822'000.00, le mobilier et les ordinateurs étant assurés à CHF 170'000.00.

→ voir Tableau 3

5) *Autres engagements*

Cette rubrique comprend les engagements vis-à-vis du consortium immobilier Clausiusstrasse 45 qui s'élèvent à CHF 13'386.20.

6) *Variation des provisions et du capital de l'organisation*

Le Compte d'exploitation ainsi que le Tableau de variation du capital informent de manière

détaillée sur les différentes rubriques du capital librement disponible, du capital désigné ainsi que des provisions.

Remarques concernant certaines rubriques du compte d'exploitation

7) *Part au ramassage de vêtements usagés TEXAID*

Avec le Secours suisse d'hiver, la Croix-Rouge suisse, Caritas Suisse, l'Entraide protestante suisse, l'Œuvre Kolping Suisse ainsi que l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière forment la communauté de travail TEXAID qui, en tant que société simple s'occupe, en Suisse, du ramassage de vêtements, de chaussures et de textiles de ménage. La part du Secours d'hiver aux recettes était de CHF 30'554.15.

8) *Frais de personnel*

Le Secours suisse d'hiver emploie quatre personnes qui se répartissent 3,4 postes de travail. Les salaires se fondent sur les recommandations de la Société suisse des employés de commerce.

Pour ce qui est de la prévoyance en faveur du personnel, le Secours suisse d'hiver a conclu un contrat d'affiliations avec la «Fondation collective LPP Swiss Life». Celui-ci a comme

Tableau 3: Immobilisations	Mobilier	Ordinateurs	Immeuble Clausiusstr. 45	Total
Valeur d'achat / -de vente	CHF	CHF	CHF	CHF
Situation au 01.07.2003	99'278.50	52'721.50	1'000'000.00	1'152'000.00
Investissements				0.00
Situation au 30.06.2004	99'278.50	52'721.50	1'000'000.00	1'152'000.00
Amortissements cumulés				
Situation au 01.07.2003	99'277.50	52'720.50		151'998.00
Amortissements exercice sous revue				0.00
Situation au 30.06.2004	99'277.50	52'720.50	0.00	151'998.00
Net au 30.06.2004	1.00	1.00	1'000'000.00	1'000'002.00

objectif la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de l'ordonnance qui s'y reporte. Le financement se fait par le versement d'allocations de la part de l'employé et de l'employeur. Contenue dans les frais de personnel, la part de l'employeur atteint le montant de CHF 39'052.60. Le solde en faveur du Secours suisse d'hiver qu'affiche le compte de versement de primes d'assurance figure au bilan sous la rubrique «Autres créances»; il s'élève à CHF 3'559.00.

9) *Frais de voyage et de représentation*

Conformément à l'article 11, alinéa 7 des statuts du Secours suisse d'hiver, les 12 membres du comité central, quoique bénévoles, ont droit au remboursement de leurs frais et de leurs dépenses en espèces effectifs. Le président central/la présidente centrale reçoit un montant forfaitaire de CHF 750.00. Les autres membres de l'organe directeur ainsi que ceux des groupes de travail sont dédommagés pour leurs frais de voyage et le repas de midi pris en commun lors des réunions.

Les collaborateurs salariés du Secours suisse d'hiver ont droit au remboursement des frais effectifs. Ils ne profitent pas de bonus. Les frais de voyage et de représentation des collaborateurs salariés ont été de CHF 2'735.00 pendant l'exercice sous revue.

10) *Locations / produits de location*

Le Secours suisse d'hiver et Pro Patria constituent le consortium immobilier propriétaire de l'immeuble sis à la Clausiusstrasse 45, 8006 Zurich. Le secrétariat central du Secours suisse d'hiver se trouvant précisément à cette adresse, ce dernier est simultanément copropriétaire et locataire. Le consortium dispose de son propre compte des frais d'exploitation clôturé au 31 décembre. C'est à partir de ce

compte que le Secours suisse d'hiver reporte ses profits et pertes résultant de l'immeuble Clausiusstrasse 45 ainsi que son éventuelle dette vis-à-vis du consortium.

11) *Autres charges/revenus*

Selon les termes d'une convention passée avec un ancien secrétaire central, ce dernier ou sa veuve reçoit une rente annuelle de CHF 12'000.00. Cette rente viagère sert de complément à son assurance vieillesse. Il n'existe pas d'autre engagement pour rente future.

12) *Événements survenus après la date de clôture*

Nous n'avons pas connaissance d'autres événements pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels 2004/05.

Les membres et les organes de l'association centrale

Le comité central

Président central

- Hans Künzi, ancien conseiller d'État Zurich (décédé le 16 novembre 2004; après le décès ses tâches ont été assumées par les deux vice-présidents)

Vice-présidents

- Jean-Pierre Joliat, vice-président du Secours d'hiver de la République et Canton du Jura, Delémont (élu lors de l'assemblée des délégués du 23 octobre 2002 à Lucerne)
- Annegreth Sulzer, Schaffhouse (réélue lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 1997 à Zurich)

Membres

- Pierre Dubois, président du Secours d'hiver du Canton de Neuchâtel, Neuchâtel (élu lors de l'assemblée des délégués du 23 octobre 2002 à Lucerne)
- René Egger, Uster (élu lors de l'assemblée des délégués du 28 octobre 2004 à Flüelen)
- Lotti Franchi-Tiedje, «alliance F», Agno (élu lors de l'assemblée des délégués du 24 octobre 2001 à Brigue)
- Hilde Frey, Société d'utilité publique des femmes suisses, Rombach (élu lors de l'assemblée des délégués du 26 octobre 2000 à Brugg-Windisch)
- Anita Halter, Secours d'hiver Bâle-Compagne, Reinach (réélue lors de l'assemblée générale extraordinaire de 19 juin 1997 à Zurich)
- Évelyne Hug, responsable du secrétariat du Secours d'hiver du Canton de Berne,

Morat (élu lors de l'assemblée des délégués du 23 octobre 2002 à Lucerne)

- Rudolf Meier, Zurich (élu lors de l'assemblée des délégués du 26 octobre 2000 à Brugg-Windisch)
- Gabriela Riemer-Kafka, Zurich (élu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 1997 à Zurich)
- Verena Schorn, Zurich (élu lors de l'assemblée des délégués du 24 octobre 2001 à Brigue)
- Anita von Arx-Fischler, présidente du Secours d'hiver Lucerne, Lucerne (élu lors de l'assemblée des délégués du 22 octobre 1998 à Zurich)

Secrétariat central

Secrétaire central

- Andreas Zehnder, Siebnen (100%)

Secrétariat/Birnel

- Maja Graber, Dietikon (50%)

Collectes de l'association centrale

- Karin Fretz, Zurich (100%)

Comptabilité/Matériel des collectes/ Actions

- Brigitte Mächler, Kloten (90%)

Comité de patronage

- Konrad Basler, ancien conseiller national, Esslingen/ZH
- Thierry Béguin, conseiller d'État, Saint-Blaise/NE
- Philippe Biéler, ancien conseiller d'État, Lausanne

- Gisela Boddenberg Schmid,
Alliance de sociétés féminines suisses,
Oberrieden/ZH
- Hanspeter Fischer, ancien conseiller d'État,
Hard/TG
- Rita Fuhrer-Honegger, conseillère d'État,
Auslikon
- Amédée Grab, évêque, Coire
- Arnold Koller, ancien conseiller fédéral,
Appenzell
- Ueli Mäder, professeur en sociologie, Bâle
- Franz Marty, président du conseil
d'administration du groupe Raiffeisen,
Goldau
- Fritz-René Müller, évêque de l'Eglise
catholique, Berne
- Hans C Ester, ancien conseiller national,
Zurich
- Bertrand Piccard, aéronaute et médecin
spécialiste, Lausanne
- Ruth Metzler-Arnold, ancienne conseillère
fédérale, Appenzell
- Hans Ruh, professeur émérite en éthique
sociale, Pfaffenhausen/ZH
- Walter Schmid, recteur de l'Ecole
supérieure de travail social de Lucerne,
Winterthour
- Chiara Simoneschi-Cortesi,
conseillère nationale, Comano
- Hansruedi Stadler, conseiller aux États,
Altdorf
- Monika Stocker, conseillère de ville, Zurich
- Thomas Wipf, président de la Fédération
des Églises protestantes de la Suisse,
Berne

Membres

Autorités

- Office fédéral des assurances sociales

Associations professionnelles

- SEC Suisse = Société suisse des employés
de commerce
- Syna

Institutions de bienfaisance

- Alliance de sociétés féminines suisses
- Caritas Suisse
- Fédération suisse de diaconie
- Œuvre suisse d'entraide ouvrière
- Société d'utilité publique des femmes
suisse

Organisations cantonales

(voir section suivante)

Partis politiques

- Parti démocrate-chrétien suisse
- Parti radical-démocratique suisse
- Parti socialiste suisse
- Union démocratique du centre

Organisations cantonales

Canton	Président/e	Secrétariat
Aargau	a. Regierungsrätin Dr. Stéphanie Mörikofer-Zwez Kaiseraugst	Katrin Engeler Postfach, 5600 Lenzburg 2 PK 50-4859-5 Tel. 062 891 51 60 / Fax 062 891 51 63 E-Mail: aargau@winterhilfe.ch
Appenzell A. - Rh.	Dr. med. Erhard Taverna Urnäsch	Helen Sturzenegger Pro Juventute Sekretariat Windegg 4, 9102 Herisau PK 90-3081-9 Tel. 071 351 15 90 / Fax 071 351 15 08 E-Mail: appenzell-a-rh@winterhilfe.ch
Appenzell I. -Rh.	a. Regierungsrat Charly Fässler-Enzler Appenzell	Verena Rempfler-Sutter Mooshaldenstrasse 39, 9050 Appenzell Appenzell-Innerrhodische Kantonalbank Kto 60 10/010.410-06 Tel. 071 787 32 82 E-Mail: appenzell-i-rh@winterhilfe.ch
Basel-Land	Michael Schwarz Liestal	Postfach 624, 4242 Laufen PK 40-5821-7 Tel. 061 781 14 81 E-Mail: baselland@winterhilfe.ch
Basel-Stadt	lic. iur. Bettina Waldmann Basel	Margrit Clement Leonhardsgraben 40, 4051 Basel PK 40-6060-3 Tel. 061 261 30 61 / Fax 061 261 30 62 E-Mail: basel-stadt@winterhilfe.ch
Bern	Thomas Rychen Weier i.E.	Evelyne Hug Neuengasse 5, 3011 Bern PK 30-10234-0 Tel. 031 311 20 21/24 / Fax 031 311 20 75 E-Mail: bern@winterhilfe.ch
Fribourg	August Oberson Tafers	Bernard Vermot CIS, Case postale 31, 1709 Fribourg CP 17-329-1 Tél. 026 426 02 11 / Fax 026 426 02 12 E-Mail: fribourg@secours-d-hiver.ch

Canton	Président/e	Secrétariat
Genève	Nicole Fatio Genève	3, place de la Taconnerie Case postale 3125, 1211 Genève 3 CP 12-33-6 Tél. 022 310 20 55 / Fax 022 312 40 74 E-Mail: geneve@secours-d-hiver.ch
Glarus	Regierungsrat Robert Marti Riedern	Lisa Muhrer Postfach 950, 8750 Glarus PK 87-1193-7 Tel. 055 610 22 54 E-Mail: glarus@winterhilfe.ch
Graubünden	Regierungsrat Stefan Engler Surava	Andreas Leisinger Kant. Sozialamt Gürtelstrasse 89, 7000 Chur PK 70-3272-2 Tel. 081 257 26 53 / Fax 081 257 21 48 E-Mail: graubuenden@winterhilfe.ch
Jura	Claude Hêche Ministre Delémont	Jean-Marc Veya Service de l'action sociale Fbg des Capucins 20, 2800 Delémont CP 25-3613-9 Tél. 032 420 51 40 / Fax 032 420 51 41 E-Mail: jura@secours-d-hiver.ch
Luzern	Dr. Anita von Arx-Fischler Luzern	Ruth Kocherhans Reussblickstrasse 16, 6038 Gisikon PK 60-6469-4 Tel. 041 450 27 44 / Fax 041 450 45 15 E-Mail: luzern@winterhilfe.ch
Neuchâtel	Pierre Dubois a. Conseiller d'État Neuchâtel	Colette Messerli Porcena 18, 2035 Corcelles CP 20-136-4 Banque Cantonale Neuchâteloise Compte E 20457.08 Tél./Fax 032 731 58 32 E-Mail: neuchatel@secours-d-hiver.ch
Nidwalden	Verena Bürgi-Burri Dallenwil	Margrit Barmettler Kniri, Engelburg, 6370 Stans PK 60-10281-8 Tel. 041 610 14 72 / Fax 041 611 14 75 E-Mail: nidwalden@winterhilfe.ch

Canton	Président/e	Secrétariat
Obwalden	Marie-Theres Scheurer Engelberg	Marie-Theres von Rotz Hoheneich 4, 6064 Kerns PK 60-10811-5 Tel. 041 661 29 50 / Fax 041 661 29 51 E-Mail: obwalden@winterhilfe.ch
Schaffhausen	Regula Hendry-Steiner Schaffhausen	Brigitte Kohler Pilatusstrasse 9, 8203 Schaffhausen PK 82-2661-9 Tel. 052 625 86 15 E-Mail: schaffhausen@winterhilfe.ch
Schwyz	a. Regierungsrat Werner Inderbitzin Arth	Albin Fuchs Klosterweg 10, 8808 Pfäffikon/SZ PK 80-26500-4 Tel./Fax 055 410 16 14 E-Mail: schwyz@winterhilfe.ch
Solothurn	Regierungsrätin Esther Gassler Schönenwerd	Hans Fink Hauptstrasse 369, 4716 Welschenrohr PK 45-948-5 Tel. 032 639 11 37
St. Gallen	Gemeindepräsident Andreas Eggenberger Eichberg	Rita Braun Verena Tobler Marktplatz 24, 9000 St. Gallen PK 90-7511-8 Tel. 071 222 12 91, Fax 071 222 12 34 E-Mail: sankt-gallen@winterhilfe.ch
Ticino	Fabrizio Fazioli Comano	Manuela Nünlist Casella postale 6950 Tesserete / Capriasca CP 65-230-9 Tel. 091 930 04 71, Fax 091 930 04 72 E-Mail: info@soccorsodinverno.org
Thurgau	Ruth Dütsch Tägerwilen	Susanne Harder Hessenreuti 19, 8583 Sulgen PK 85-1615-6 Tel./Fax 071 642 15 31 E-Mail: thurgau@winterhilfe.ch

Canton	Präsident/e	Secrétariat
Uri	Regierungsrat Stefan Fryberg Altdorf	Marika Aschwanden Rynächtstrasse 13, 6460 Altdorf PK 60-4949-4 Tel. 041 874 30 75, Fax 041 874 30 76 E-Mail: uri@winterhilfe.ch
Oberwallis	Dr. med. Hermann Schmidt Naters	Joseph Rotzer Schafgasse 24, 3970 Salgesch PK 19-1856-2 Tel. 027 455 30 50 E-Mail: oberwallis@winterhilfe.ch
Valais romand	Michel Biollaz Pont-de-la-Morge	Marie-Claire Fournier Case postale 2357, 1950 Sion 2 Nord CP 19-2253-0 Tél. 027 322 00 21 E-Mail: valais-romand@secours-d-hiver.ch
Vaud	Paul Baillod Lausanne	Marina Calabrese Case postale No 4, 1008 Prilly CP 10-9400-0 Tél. 021 625 68 53 / Fax 021 625 68 54 E-Mail: vaud@secours-d-hiver.ch
Zug	Nationalrat Dr. Gerhard Pfister Oberägeri	Urs Riedel Hertizentrum 14, 6300 Zug 3 PK 80-25730-7 Tel. 041 728 60 29 / Fax 041 728 60 27 E-Mail: zug@winterhilfe.ch
Kanton Zürich	Nationalrätin Dr. Kathy Riklin Zürich	Gerda Haber Postfach 1008, 8801 Thalwil PK 80-9758-8 Tel. 01 720 70 75 E-Mail: kanton-zuerich@winterhilfe.ch
Stadt Zürich	Paul Klinkert Langnau am Albis	Monika Flöcklmüller Josefstrasse 20, 8005 Zürich PK 80-9832-5 Tel. 01 272 95 00 / Fax 01 272 95 01 E-Mail: stadt-zuerich@winterhilfe.ch